

Valeurs de la CGT

Le Syndicat CGT

Le syndicat a été reconnu au sein de l'entreprise après les grèves de mai et juin 1968. Il a besoin en permanence de l'activité syndicale, pas seulement en cas de coup dur. C'est un outil pour les syndiqués et les salariés ; ensemble ils décident :

- Des orientations et des repères revendicatifs.
- Des propositions d'action.
- De leur engagement individuel et collectif dans le débat permanent avec les salariés.

La CGT se distingue des autres syndicats ; car ses membres sont syndiqués ; ils n'adhèrent pas à un courant mais en sont le moteur. La CGT a toujours été au cœur des luttes aux côtés des opprimés, des exploités, des démunis.

Le syndicalisme que nous voulons est humain fraternel, chaleureux, et tolérant.

Le syndiqué

Se syndiquer est un acte volontaire, c'est participer et contribuer à faire fonctionner activement ce formidable outil qu'est la CGT. Pour cela, nous avons besoin de toi, de tes idées, de ton dynamisme, de ta volonté d'agir, pour poursuivre la lutte, faire progresser cette société.

Chaque organisation de la CGT doit disposer de moyens financiers nécessaires. Pour assurer sa mission au service de la défense des intérêts des salariés, la cotisation est essentielle ; elle représente 1% du traitement indiciaire. Ce financement permet la formation syndicale, l'information, l'organisation, et bien sur le fonctionnement. Elle permet aussi d'aider les salariés quelles que soient leurs luttes.

Droits Syndicaux

C'est tout d'abord la liberté de se syndiquer et, éventuellement d'y exercer un mandat. C'est la possibilité de participer aux réunions mensuelles d'informations syndicales (1 heure par mois par agent, soit 12 heures par an sans retenue sur salaire). C'est aussi le droit de se former, de participer aux stages de ton syndicat (tout salarié a le droit à 12 jours de formation syndicale par an).

La CGT dispose de plusieurs structures

UFICT-CGT (*Union Fédérale des Cadres et Techniciens*)

Section retraités (*Ville de Nantes, Nantes Métropole, Nantes Habitat*)

INDECOSA (*Information Défense des Consommateurs Salariés*) :

- Son rôle : aider, conseiller, défendre vos droits.
- Son champ d'intervention : banque, logement, surendettement, exclusion, téléphonie, etc...
- Service Juridique
- Conseiller de salariés
- Les Privés d'emploi

Permanence Indecosa tous les mardis à 11h

La CGT, Maison des syndicats
1 place de l'état, case postale n°1 - 44276 Nantes
Tel: 02 28 08 29 88

La CGT des territoriaux de la ville de Nantes du CCAS et du SMANO :

L'activité syndicale est nécessaire en permanence, il faut informer les salariés, préparer et siéger aux instances paritaires, participer aux CAP, CHS, CTP et à l'activité du COS.

Contrairement aux autres syndicats, nous avons choisi qu'il y ait un nombre limité de permanents au local syndical, ceci afin d'être au plus près des réalités du travail et de l'ensemble des salariés.

La permanence est occupée à tour de rôle par des camarades qui s'efforcent de répondre aux problèmes des agents. Chaque syndiqué s'il le désire est à même de prendre les choses en main, de s'informer, de faire vivre le syndicat.

La permanence :

Ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

16 rue du Moulin 1er étage 44000 Nantes

tel : 02 40 41 95 46 Fax : 02 40 41 59 83

Mail : syndicatville-cgt@mairie-nantes.fr

Au départ, personne ne naît avec une carte syndicale dans son berceau, la vie est parsemée d'embûches, l'exploitation de l'homme par l'homme fait naître les injustices.

Un jour tu voudras te battre, alors rejoins nous, nous avons besoin de toi.